

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUIN 2017 À 18 h 30**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 12 juin à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Sylvie LAVILLE, Christian GOUIN, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD et Mariannick LAURINE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Michel DROUILLARD qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD, Véronique FREDERIC qui a donné pouvoir à Christian GOUIN

**ABSENT** : Stéphane GENAUDEAU

Mariannick LAURINE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 03 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Permis de démolir
- 02 - Décision modificative
- 03 - Saisine par voie électronique
- 04 - Portillons des logements communaux : étude des devis
- 05 - Voirie Impasse des Petits Chemins : devis et demande de subvention
- 06 - Travaux atelier : étude des devis
- 07 - Projet de terrains à lotir
- 08 - Motion pour que les TGV s'arrêtent en gare de Neuvicq
- 09 - Inauguration de l'Église
- 10 - 12 heures de randonnée pédestre du 02 juillet
- 11 - Cérémonie des "Justes"
- 12 - Ouverture de l'Église
- 13 - Fleurissement de la commune
- 14 - Recensement 2018
- 15 - Questions diverses

**2017/06/01 - PERMIS DE DÉMOLIR**

La réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, issue du décret n° 2007-817 du 11 mai 2007, dispense d'autorisation préalable les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sauf si elle est située dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans un site classé ou inscrite au titre des monuments historiques.

La réforme offre la faculté au Conseil Municipal d'instituer le permis de démolir.

Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 15 juin 2017, le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

**2017/06/02 - DECISION MODIFICATIVE 1**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous n'avons pas prévu assez de crédits pour la fin des travaux de la salle associative, qu'il convient de prévoir la dépense pour les portillons de logement et pour les opérations d'ordre d'amortissement. Il convient de voter les crédits suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2313-49	Constructions salle associative	5 000,00 €	
2315-46	Installation voirie	- 5 000,00 €	
2313-51	Constructions logement	1 900,00 €	
2188-54	Autres immobilisation corporelle aménagement paysager	- 1 900,00 €	
13911-040	Subv reçue p/carte communale	200,00 €	
777-042	Subv reçue p/carte communale		200,00 €
6811-042	Carte communale (dépense)	4 025,12 €	
2802-040	Carte communale (dépense)		4 025,12 €
	TOTAL	4 225,12 €	4 225,12 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité en dépenses et recettes les crédits ci-dessus.

#### **2017/06/03 - SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, l'ordonnance du 6 novembre 2014 et son décret d'application prévoient les conditions d'exercice du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique et les modalités de traitement de ces demandes. Ces mesures sont entrées en vigueur le 7 novembre 2016.

SOLURIS propose à ses adhérents un service de formulaires électroniques génériques répondant aux exigences de la réglementation SVE tout en permettant aux agents un traitement des demandes sur la base d'un outil de gestion rationnel.

Cette prestation est proposée au tarif suivant :

- Installation : 100 € TTC (uniquement la 1<sup>ère</sup> année)
- Redevance annuelle de droit d'usage et d'assistance : 120 € TTC pour 1 utilisateur (+ 60 € par utilisateur supplémentaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette prestation, installation et redevance pour 1 utilisateur, et charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **2017/06/04 - PORTILLONS DES LOGEMENTS COMMUNAUX : ÉTUDE DES DEVIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de changer les portillons des logements communaux. 2 devis ont été demandés :

- Devis GEAY, en alu, 2 087 € HT
- Devis BOUGNOTEAU, en PVC, 1 582 € HT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte l'achat de portillons PVC, charge Monsieur le Maire de demander à l'entreprise GEAY un devis pour portillons en PVC et l'autorise à passer commande par le choix du mieux-disant.

### **2017/06/05 - VOIRIE IMPASSE DES PETITS CHEMINS : DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la réfection de l'impasse des Petits Chemins (63 m de long, 3 m de large, bordures de caniveaux) :

- SO. PO. TP 12 354,92 € TTC
- Syndicat de la voirie 17 243,58 € TTC en bicouche
- Syndicat de la voirie 20 869,63 € TTC en enrobé
- COLAS 13 106,42 € TTC.

Une subvention pourra être demandée au Conseil Départemental

Le conseil municipal accepte de faire les travaux par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Hervé BOISSON), charge Monsieur le Maire d'accepter le devis de l'entreprise COLAS et de demander l'aide financière du Département.

### **2017/06/06 - TRAVAUX ATELIER : ÉTUDE DES DEVIS**

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance car nous n'avons toujours pas reçu de devis. Il conviendra également de prévoir environ 700 € pour la mission de coordination SPS assurée par le Cabinet Fabrice MOREAU.

### **2017/06/07 - PROJET DE TERRAINS A LOTIR**

4 à 6 parcelles pourraient être vendues, sur la rue des 3 Noyers, sans faire de lotissement dans l'immédiat. Monsieur le Maire doit se rapprocher du Syndicat de la voirie pour la faisabilité.

### **2017/06/08 - MOTION POUR QUE LES TGV S'ARRÊTENT EN GARE LGV DE NEUVICQ**

Dans le cadre du chantier de la LGV Paris-Bordeaux, une gare de secours avec son quai, sa desserte routière et son parking, a été créée à Neuvicq en Charente-Maritime.

Considérant que la LGV peut tout à la fois créer des liaisons rapides entre les grandes métropoles françaises et contribuer au développement économique des territoires qu'elle traverse,

Considérant que la gare LGV de Neuvicq est située au cœur d'un bassin de vie de 300.000 habitants,

Considérant que cette situation justifierait l'arrêt journalier dans chaque sens des TGV en gare LGV de Neuvicq, ce qui profiterait aux habitants de ce territoire tout en optimisant la rentabilité de cette infrastructure ferroviaire,

Considérant que la commune de ST-SEURIN DE PALENNE est située dans ce bassin de vie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de ST-SEURIN DE PALENNE, à l'unanimité, demande que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq.

### **2017/06/09 - INAUGURATION DE L'ÉGLISE**

La date a été fixée au samedi 23 septembre à 11 heures. Différentes personnalités, civiles et religieuses, du Département seront présentes ainsi que les entreprises qui sont intervenues et les membres de la communauté religieuse du secteur. Les discours seront ponctués de pauses musicales assurées par l'École de Musique de la Haute Saintonge et un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie. Une exposition de photos relatant le déroulement des travaux sera également proposée. Le même jour, une messe sera célébrée à 18 heures dans notre église rénovée.

### **2017/06/10 - 12 HEURES DE RANDONNÉE PÉDESTRE DU 02 JUILLET**

Cette randonnée, à l'initiative de la CDCHS, proposera une halte à St-Seurin. Des volontaires seront sollicités pour assurer le ravitaillement.

### **2017/06/11 - CÉRÉMONIE DES "JUSTES"**

2 familles de St-Seurin ont accueilli des juifs pendant la guerre. Une médaille sera remise aux héritiers des familles accueillantes lors d'une cérémonie qui sera organisée au printemps 2018 à St-Seurin.

### **2017/06/12 - OUVERTURE DE L'ÉGLISE**

Suite à différentes demandes, Monsieur le Maire propose au conseil d'ouvrir l'église une bonne partie de l'année. Après en avoir délibéré, les conseillers ont fait part des risques possibles, vols et dégradations. Aucun d'entre eux ne s'est porté volontaire pour ouvrir et fermer le bâtiment quotidiennement.

### **2017/06/13 - FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE**

Dans le cadre du concours des « Villages fleuris », notre commune a été proposée pour recevoir la première fleur. Cette distinction n'est plus dispensée par le Département mais par la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décline l'offre de la Région car elle sollicite trop d'engagement.

### **2017/06/14 - RECENSEMENT 2018**

2 personnes sont nécessaires pour assurer le recensement 2018 : 1 coordinateur et 1 agent recenseur. Monsieur le Maire propose que soient nommées, respectivement, Nelly DESAPHIS et Gaëlle VERMEULEN. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

### **2017/06/15 - QUESTIONS DIVERSES**

Poubelles :

- celles situées au coin de la rue du Petit Cailleau et de la rue des 3 Noyers sont à déplacer à l'angle du cimetière, vers le transformateur ;
- des gens hors commune viennent jeter leurs détritres dans nos containers. Certains ont pu être retrouvés et contraints de venir les récupérer.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

### **Signatures :**

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD p/Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	<del>Stéphane GENAUDEAU</del>
Mariannick LAURINE	Christian GOUIN p/Véronique FREDERIC	